



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

**Étaient présents :** M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, M. ZOR, Mme ISSA, M. GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mmes FICHTER, CHUDY, BELL, BARTZ, URBANZAC, M. GIL, Mme SCHMITT, M. MAJEWSKI (à partir du point 6), Mme WENDLING, M. DELESSE

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. QUINTEN à Mme ISSA  
M. WENG à M. DERVEAUX  
M. ROTH à M. NAWROCKI  
M. BURDO à M. GAZZOLA  
M. KONIECZKA à M. MALGLAIVE  
Mme INGRAO à Mme LAGRANGE  
M. MAJEWSKI à M. GIL (jusqu'à son arrivée point 6)  
M. DUPARCQ à Mme TRIDEMY

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 21 mars 2024 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

**COMMUNICATIONS :**

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements de M. André KARL à la suite des vœux adressés à l'occasion de son anniversaire ;
- Les remerciements de la famille WINTER à l'occasion des condoléances adressées lors du décès de Mme Marie WINTER ;

- Le courrier du 20 février 2024 du Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle nous informant des mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2024 dans le premier degré en Moselle :
  - E.P. PU Colline Pierre Philipps : retrait du 11<sup>ème</sup> poste d'enseignement de l'école dont 2 dispositifs de dédoublement GS/CP/CE1.

<b>Point 1</b>	<b>Extension du site d'exploitation de la société SNF SA</b>	
<b>Thématique :</b> Domaines de compétences par thème	<b>Rédacteur :</b> URB/TC	
8.8. Environnement		

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un projet d'augmentation des produits déjà fabriqués (monomères quaternisés et polyamines) et de fabrication de nouveaux produits pour des applications papiers, par la société SNF SA, sur le site de la plateforme de Carling / Saint-Avold et plus précisément au niveau de la zone industrielle de l'Europport de Saint-Avold.

Une enquête publique relative à ce dossier s'est déroulée en Mairie de Saint-Avold du 5 février au 8 mars 2024 inclus.

Aussi, M. MALGLAIVE demande au Conseil Municipal de formuler un avis sur le projet concerné (les documents y afférents sont consultables en Mairie, bureau du Directeur Général des Services).

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur ce projet :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

<b>Point 2</b>	<b>Demande de subvention AMISSUR</b>	
<b>Thématique :</b> Finances locales	<b>Rédacteur :</b> DGS	
7.5 Subventions		

La Route Départementale 26D est très fréquentée et la circulation y est très rapide. En effet, la Police Municipale a procédé à 17 contrôles de vitesse sur la rue de Metz avec le renfort de la Police Intercommunale ou de la Police Nationale en 2022 et 2023. Les vitesses constatées vont de 50 km/h à 85 km/h pour la plus rapide.

La sortie du parking d'un supermarché au numéro 24 de la rue de l'Église entraîne d'importants risques :

- Freinage de véhicules pour entrer sur le parking ;
- Insertion de véhicules sortants, à faible vitesse ;
- Manœuvre de véhicules de livraison.

En face de ce parking se trouve l'accès véhicules pour l'église Saint Nicolas avec :

- Place de stationnement pour personnes à mobilité réduite ;
- Accès chambre funéraire.

Enfin, entre ces deux accès se trouve un passage piéton.

La combinaison de ces trois éléments au niveau d'un virage sans visibilité constitue un risque majeur pour les automobilistes et piétons. La mise en place d'un plateau surélevé avec diminution de la vitesse à 30km/h permettra de réduire les risques encourus par les usagers.

Le coût de l'opération, comprenant le passage surélevé et la signalétique inhérente à ce type d'équipement est évalué à 28 600,87 € HT.

**CONSIDÉRANT** la nature et l'ampleur de l'opération, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) à hauteur du maximum soit 30 % :

	Montant sollicité (€ HT)	% de financement	Etat de la demande
Conseil Départemental (AMISSUR)	8 580,26 €	30,00 %	Dossier en cours de dépôt
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	20 020,61 €	70,00 %	
<b>Total (€ HT)</b>	<b>28 600,87 €</b>	<b>100,00 %</b>	

Cette délibération est approuvée l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 3	Contrat d'offre de concours
Thématique : Finances locales	Rédacteur : DGS
7.8 Fonds de concours	

La Ville de L'HÔPITAL projette de réhabiliter l'accès au site du Puits II par l'abaissement des bordures le long de la Départementale 26 et la reprise des enrobés d'une partie de la Rue Jean-Marie DE CONTI.

Le Parking à l'entrée immédiate du site cadastré 69, 70 et 88 en section 12 est principalement utilisé par les patients et visiteurs du GMSI et restera accessible par ces derniers durant toute l'activité du centre de santé.

La reprise des enrobés du parking, d'une contenance de 450m<sup>2</sup> permettrait :

- D'améliorer les conditions de stationnement à proximité du GMSI ;
- De sécuriser l'accès au centre de santé par la réalisation d'un cheminement visuel ;
- De rendre l'entrée du site du Puits II plus esthétique, cohérente et accueillante.

Le coût des travaux est estimé à 14 175 € HT. Le GMSI souhaite apporter un financement à ce projet à travers une offre de concours à hauteur de 14 175 € net dont les modalités de versement sont précisées dans la convention annexée aux présentes.

M. MALGLAIVE propose ainsi au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'offre de concours joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire précise que le projet initial concernait la réhabilitation de la rue Jean-Marie De Conti (enrobés). Le GMSI a formulé le souhait de s'associer à ce projet et de l'étendre afin de réhabiliter au même moment le parking du site du Puits II. M. le Maire remercie le Directeur Général des Services d'avoir pensé à cette formule.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ce projet d'offre de concours :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

<b>Point 4</b>	<b>Carte achat public</b>
<b>Thématique :</b> Finances locales	<b>Rédacteur :</b> FIN/FN
7.10. Divers	

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Conseil Municipal décide de doter la Ville de L'Hôpital d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs. Ainsi la Ville a fait le choix de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne la solution carte achat pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction (36 mois).

La solution carte achat de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne sera mise en place au sein de la ville.

La Ville procédera, via son règlement intérieur, à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

Cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la Ville.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat est fixé à 7 000 euros pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne s'engage à payer au fournisseur toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat dans un délai de 48 heures.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2023-209 du 27 mars 2023.

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable public procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

La cotisation mensuelle par carte achat est fixée à 30 Euros.

Une commission de 0.17 % sera due, sur toute transaction, sur son montant global.

Mme NOWAK demande au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de ce moyen de paiement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

<b>Point 5</b>	<b>Approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2023</b>	
	<b>Thématique : Finances locales</b>	<b>Rédacteur : FIN/FN</b>
7.1. Décisions budgétaires		

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune de L'Hôpital a été retenue comme collectivité expérimentatrice.

En application de la délibération du 12 octobre 2023, point 13 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), les résultats comptables sont désormais retracés dans un document unique établi par échange de données entre les services de la commune et ceux du service de gestion comptable de Saint-Avoid.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 396 311,69 €	5 300 000,00 €	6 696 311,69 €
	Recettes réalisées	B	1 334 671,08 €	5 816 469,93 €	7 151 141,01 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	1 730 000,00 €	5 900 000,00 €	7 630 000,00 €
	Dépenses réalisées	E	1 321 040,21 €	4 945 530,47 €	6 266 570,68 €
	Restes à réaliser	F	235 662,46 €	0,00 €	235 662,46 €
Différences entre titres et les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	13 630,87 €	870 939,46 €	884 570,33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	333 688,31 €	600 000,00 €	933 688,31 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>Excédent</b>	<b>G+H</b>	<b>347 319,18 €</b>	<b>1 470 939,46 €</b>	<b>1 818 258,64 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	-235 662,46 €	0,00 €	-235 662,46 €
Résultat cumulé	Excédent	G+H+I	111 656,72 €	1 470 939,46 €	1 582 596,18 €

En 2023, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 816 469,93 € et les dépenses réalisées ont été de 4 945 530,47 €. Le résultat de l'exercice 2023 correspond donc à 870 939,46 €. En y ajoutant les résultats antérieurs reportés d'un montant de 600 000 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 atteint 1 470 939,46 €.

Sur le même exercice, les recettes d'investissement ont été de 1 334 671,08 € et les dépenses se sont élevées à 1 321 040,21 €. Le résultat de l'exercice est donc 13 630,87 €. En y ajoutant les résultats antérieurs reportés d'un montant de 333 688,31 €, le résultat de clôture de la section d'investissement correspond à 347 319,18 €. Les restes à réaliser pour cette même section ont atteint la somme de 235 662,46 €.

Malgré un contexte économique et social difficile et des décisions étatiques qui pèsent sur le budget de la commune, la santé financière de la Ville continue de s'améliorer. Le désendettement se poursuit et les taux d'épargne s'améliorent. La gestion budgétaire prudente et rigoureuse entreprise par M. GRESSET depuis le début du mandat, nous a permis de faire preuve de résilience.

**CONSIDÉRANT** que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme NOWAK pour l'approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal 2023 :

Nombre de voix POUR	23
Nombre d'ABSENCES	5 (M. Gil (+ procuration M. Majewski), Mme Schmitt, M. Delesse, Mme Wendling)

Retour de M. le Maire.

Arrivée de M. MAJEWSKI.

<b>Point 6</b>	<b>Débat sur le rapport d'orientation budgétaire</b>	
<b>Thématique :</b> Finances locales		<b>Rédacteur :</b> FIN/FN
7.1. Décisions budgétaires		

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2024, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées, dans le cadre du prochain budget.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et afin d'engager la discussion, le Conseil municipal a reçu un rapport contenant les éléments préparatoires tels que précisés à l'article D 2312-3 du CGCT.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), joint à la présente délibération, rappelle le contexte économique et financier de l'élaboration du Budget Primitif 2024, propose une analyse de la situation financière de la collectivité ; exercice 2023, précise les grandes orientations du BP 2024.

Intervention de M. le Maire :

Mesdames et messieurs les élus locaux, nous vous présentons ce soir le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Etape obligatoire avant le vote du budget, il vous expose l'état des finances 2023 et les orientations 2024 dans lesquelles sera construit le prochain budget.

**En page 5**, l'état des finances de la ville 2023

Excédent de fonctionnement : 1.470.939,46 €

Excédent d'investissement : 347.319,18 €

Total cumulé 1.818.258,64 €

Toujours mieux, et cela a été réalisé dans un contexte économique et financier de plus en plus tendu et compliqué.

Comme cela vous a été présenté dans le précédent point, les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 233.000 € soit 4.4 % en 2023 et les charges de fonctionnement réelles sont en baisse de 202.000 € soit 4.6 %.

Effet ciseaux, qui est le résultat de notre gestion rigoureuse des deniers publics ; sobriété énergétique, recherche de financements extérieurs, innovation comme par exemple l'ouverture en mai dernier de la micro-crèche (nouveau service qui a permis d'économiser plus de 30.000 € sans nuire à la qualité d'accueil).

**En page 6**, Avec un résultat excédentaire de la section d'investissement ; fait également état d'une bonne maîtrise de la situation financière. Augmentation du volume d'investissement mais également diversifications des financements extérieurs.

Concernant les orientations du budget 2024 telles qu'elles vous sont proposées appellent un débat constructif pour définir la trajectoire des ambitions de la Municipalité ; la gestion budgétaire raisonnée et vertueuse doit permettre de conforter et d'accroître plus encore l'offre de services publics aux spitteltois et spitteltoise et de renforcer les équipements de la Ville, pour faire de L'HÔPITAL une ville sûre, propre, écologique où il fait bon y vivre, même si le contexte international et national lié à l'explosion des prix de l'énergie et des matériaux obligent à prioriser.

Pourtant, la Ville, parce que la situation l'exigeait, a réussi à préserver et accroître les services publics ; maison France services, mercredis récréatifs, service passeport,...

La Ville a également maintenu un niveau d'investissement très élevé +30 % par rapport à 2022, pour rappel en page 6 du ROB.

- ✓ Travaux de voirie ; rues des Jardins, Uberherrn, Nassau, allée Jean Bourg
- ✓ Phase 2 du programme de vidéosurveillance (Mairie, rue de Saint Avoild, Petit-Pont, rue de la Vallée, rue Louis Pahler...)
- ✓ Eclairage public ; Puits 3 et Petit Pont
- ✓ Sécurisation des espaces ; ralentisseurs, marquage des sols et figurine aux passages piéton
- ✓ Travaux d'accessibilité : école LEY, ancienne Gare, cimetière
- ✓ Sécurisation des bâtiments publics par la pose de clefs électroniques
- ✓ Remise en état des bâtiments ; écoles, salle Puits 2, espaces associatifs, ...
- ✓ Matériels pour les services techniques et police municipale
- ✓ Balayeuse aspiratrice compacte plus performante
- ✓ Poteaux incendie, etc.

Un tel niveau d'investissement n'a pas été observé au cours de 15 dernières années et il s'est encore fait sans emprunt ...pour ne pas ajouter de la crise à la crise au vu des taux d'intérêts actuels !

L'Administration de la Ville sera pleinement mobilisée en 2024, au service des engagements de la Municipalité.

Dans ce contexte, nouer et pérenniser des partenariats est essentiel pour consolider les moyens financiers nous continuerons donc encore et encore à tenter de faire subventionner tous nos projets.

Ces financements extérieurs sont nécessaires à la réalisation des objectifs et ambitions de la Ville, pour que soient pleinement satisfaites les aspirations de tous les habitants de la ville.

**En page 12**, vous trouverez les principaux projets d'investissement inscrits au budget 2024 :

- Entretien et sécurisation du patrimoine
- Végétalisation de la cour de la maternelle Bois Richard
- Travaux d'entretien et de rénovation des voiries rues Turin, De Conti, Ordener, rue de Cannes, ralentisseur rue de l'Eglise...
- Square d'activités intergénérationnel
- Nouveau véhicule pour la Police Municipale
- Finalisation des études et lancement du marché pour la rénovation totale des voiries rues Irwin, Bois Richard
- Matériel performant pour les services : scolaire, périscolaire et techniques
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics
- Illuminations de Noël, etc.

C'est face à tous ces défis que la Ville s'attèle à construire un budget 2024 ambitieux pour concrétiser les objectifs fixés par la majorité municipale.

Le budget 2024 garantit la qualité du service rendu aux spittelloises et spittellois et préserve les grands équilibres financiers de la collectivité, avec :

- Une fiscalité stabilisée
- Des dépenses étudiées et maîtrisées
- Le non recours à l'emprunt grâce aux financements propres et aux subventions
- Un niveau d'investissement très soutenu

**Page 13** : la structure de la dette est parlante depuis que nous sommes arrivés en 2020.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 ;
- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuver en conséquence la présente délibération.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat et des lignes directrices du présent rapport d'orientation budgétaire.

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSENCES	5 (M. Gil, Mme Schmitt, M. Majewski, M. Delesse, Mme Wendling)

Séance levée à 19h33.